

ALGERIE TELECOM

**Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique**



Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° A308 / 24

Chlef , le 02/10/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

**SAKHER MOHAMED
BOCCA EL BESSAKRA EL KARIMIA**

W.CHLEF

Objet : A/S Contrat de construction des lignes d'abonnés

Par la présente, nous vous mettons formellement en demeure de respecter vos engagements contractuels que vous avez pris envers notre entreprise d'Algérie télécom (DOT CHLEF) dans le cadre du contrat n° 78 du 11/07/2024, relative aux travaux de raccordement abonnés.

Conformément aux dispositions du contrat nous vous demandons de démarrer les travaux dans un délai de 48 heure à compter de la réception de la présente mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale votre contrat en question aux torts exclusifs de votre entreprise.

Le Directeur



Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: ETOUIL Nabil